



Professeur D Malvy
Responsable pédagogique
et Directeur du Centre
denis.malvy@u-bordeaux.fr

Professeur JL Koeck
Co-responsable
pédagogique
jlkoeck@gmail.com



Docteur BA Gaüzère
Coordinateur pédagogique
Pays de l'océan indien
bagauzere@gmail.com

Madame M Estager
Gestionnaire
ITFR
murielle.estager@u-bordeaux.fr

Le mémoire de Capacité de Médecine tropicale

Avant de débiter le travail, le candidat doit adresser par mail au Centre René Labusquière (afin de le soumettre au Comité Pédagogique pour validation) son **projet** sous la forme :

- D'un synopsis de 2 pages maximum (Police Arial ou Calibri, taille 11 pt), comportant les informations suivantes :
 - Titre du mémoire.
 - Nom, prénom, titres et coordonnées dont adresse mail du directeur de mémoire.
 - Contexte et justification de l'étude.
 - Objectifs : un objectif principal et un à trois objectifs secondaires.
 - Matériel et Méthodes dont l'accord éventuel d'un comité d'éthique et de la CNIL (en précisant le cadre réglementaire dans lequel s'inscrit le projet : type de recherche au sens de la loi Jardé, suivi éventuel d'une méthodologie de référence... ; préciser également si ce type d'accord sera nécessaire mais n'a pas encore été obtenu).
 - Retombées attendues.
 - Période prévisionnelle de réalisation du travail de mémoire.
 - Part du travail (tâches) qui sera réellement et personnellement effectuée par le candidat (préciser si certaines tâches ont déjà été effectuées, par qui et dans quel cadre : recueil des données...).
 - Moyens matériels mis à disposition du candidat pour la réalisation de son travail (préciser également ce qui restera à la charge du candidat : frais de déplacement et d'hébergement...).
 - Date approximative envisagée pour la soutenance.
- D'un accord écrit et signé du directeur de mémoire pour l'accueil du candidat, précisant son engagement à consacrer le temps nécessaire à l'encadrement effectif de ce dernier (étant entendu que le rapporteur ne pourra en aucun cas se substituer au directeur).

Après évaluation du projet, le responsable de la formation, sur avis du Comité Pédagogique, se prononcera sur la recevabilité du projet. En cas de rejet, des recommandations seront formulées. En cas d'acceptation, le responsable de la formation nommera un rapporteur auquel le candidat adressera son mémoire validé par son directeur de mémoire afin d'obtenir une autorisation de soutenance. L'absence ou l'insuffisance des pièces adressées par le candidat entraînera le rejet systématique du projet de mémoire.